

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association interprofessionnelle Régionale Bio Aquitaine "ARBIO Aquitaine" -
Amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation
responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Subvention 2013 -
 Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Présentation de l'association ARBIO

L'association interprofessionnelle Régionale Bio Aquitaine, ayant pour sigle « ARBIO Aquitaine », est une association loi 1901. Elle a été créée le 30 avril 2012. Son siège social est situé à la Cité mondiale, 6 parvis des Chartrons à Bordeaux. Elle regroupe des représentants des producteurs bio, les coopératives, groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Aquitaine.

Ses principales missions sont :

- de fédérer les opérateurs bio régionaux,
- de soutenir les partenariats entre les producteurs et les opérateurs économiques,
- de développer l'introduction de produits bio en restauration collective,
- de promouvoir l'agriculture biologique et ses produits au niveau régional, national et international,
- de représenter l'intérêt des adhérents et de la filière bio auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires régionales,
- d'animer le Pôle aquitain d'information à l'agriculture biologique.

Elle compte 115 adhérents et 6 salariés à temps complet en CDI.

Elle est affiliée à l'Agence Bio, Synabio, Un plus Bio.

ARBIO Aquitaine a créé, en 2012, le label « Territoire Bio Engagé ». Première démarche en France de labellisation des collectivités ayant rempli les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement qui sont d'atteindre 20 % du volume des achats alimentaires de la restauration collective en bio et/ou 6 % des surfaces agricoles du territoire en bio. Les communes de Bègles, Bordeaux, Mérignac et Bruges disposent de ce label.

Ainsi, ARBIO Aquitaine propose à la Communauté urbaine de Bordeaux un programme d'actions en 3 volets destiné à améliorer l'offre alimentaire bio et locale et la consommation responsable sur le territoire communautaire pour obtenir le label « Territoire Bio Engagé » (cf. en annexe la charte d'appartenance au label).

2 – Programmes d'actions

Ce programme a pour but :

- de structurer une offre bio locale,
- de développer une demande bio locale pour la restauration collective,
- d'accompagner la communication de La Cub sur une offre alimentaire bio et de qualité.

La structuration d'une offre bio et locale

Le territoire communautaire compte 9 exploitations recensées en agriculture biologique, 3 sont en cours de conversion. Les productions concernées sont la viticulture (4 producteurs), le maraichage (4 producteurs), la production de viande bovine (2 producteurs) et les CLPC (2 producteurs).

Il s'agit de faciliter les conversions en diversifiant les débouchés des producteurs et en facilitant la structuration de la filière bio locale, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement, soit 6 % de la SAU Bio sur le territoire et, ainsi, pouvoir bénéficier du label « territoire bio engagé ».

ARBIO Aquitaine organisera des réunions d'informations entre les opérateurs économiques locaux (groupements de producteurs et coopératives adhérents d'ARBIO) et les agriculteurs (bio et conventionnels) sur La Cub en partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture et la FRCIVAM.

ARBIO Aquitaine s'engage également à développer le projet « Loc'Halle Bio » en cours de réalisation sur le M.I.N. de Bordeaux et apportera, en complément des producteurs déjà engagés dans ce projet, les capacités de production de son réseau d'adhérents (groupements de producteurs et coopératives bio locaux).

Développement d'une demande bio et locale pour la restauration collective des villes de La Cub

L'association ARBIO Aquitaine est l'interlocutrice pour le développement des programmes de restauration collective bio et locale sur le territoire. En effet, cette association est reconnue par le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, les communes de Bègles, Bordeaux, Mérignac et Bruges.

Elle a réalisé, en 2011, une étude complète de la restauration collective bio en Aquitaine qui a notamment débouché sur la création d'un outil économique de commercialisation de produits bio locaux pour la restauration collective en Aquitaine.

Bien que La Cub n'ait pas de compétence directe sur la restauration collective, elle peut permettre le développement d'une approche globale de la restauration collective de ses communes, notamment dans un programme de développement d'une alimentation locale et bio sur son territoire :

- développer la consommation de produits bio locaux dans les communes de La Cub pour atteindre à terme les objectifs du Grenelle de l'Environnement (20 % des achats alimentaires en bio) et ainsi bénéficier du label Territoire Bio engagé,
- assurer la mise à disposition d'une offre bio et locale adaptée aux besoins de la restauration collective sur le territoire.

Sur la base de cette étude, ARBIO Aquitaine réalisera un focus sur la restauration collective de La Cub afin d'identifier le niveau actuel de consommation de produits bio et locaux, et d'analyser la demande locale. Pour cela, en partenariat avec les autres acteurs locaux, un comité de pilotage rassemblera les différents responsables de services de restauration des communes de La Cub afin d'analyser leurs besoins et de proposer des solutions adaptées pour mettre à leur disposition une offre bio et locale.

Promotion et communication sur l'engagement de La Cub vers une production et une offre bio et durable sur son territoire

Suite à la réalisation des 2 premiers volets du programme, ARBIO Aquitaine travaillera avec La Cub à une caractérisation de la perception des produits bio et locaux pour les habitants de La Cub. Ceci permettra un accompagnement de La Cub afin de sensibiliser ses habitants à l'importance d'une alimentation de qualité, bio et locale, ainsi qu'aux actions mises en place dans le cadre de ce programme pour la développer.

Il s'agit, pour La Cub, d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement (20 % d'achats alimentaires bio en RHD et/ou 6 % de la SAU bio sur le territoire) sur l'ensemble du territoire communautaire et, ainsi, pouvoir bénéficier du label Territoire Engagé. A ce jour, les communes de Bègles, Bordeaux et Mérignac ont reçu ce label pour récompenser leurs engagements dans la restauration collective bio.

Des réunions d'informations sur les avantages des productions bio et durables pourront être effectuées dans le cadre de colloques ou de conférences organisés sur le territoire de La Cub afin de valoriser les actions de la Communauté urbaine envers les citoyens et consommateurs pour une alimentation et une production de qualité.

3 – Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013			
DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Déplacements, missions et réceptions	1 500	Communauté urbaine de Bordeaux	15 000
Salaires et charges	17 250	Ressources propres	3 750
Total	18 750	Total	18 750

Le cout total du programme d'actions de l'association ARBIO Aquitaine est de 18 750 €. Elle sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 15 000 €, soit 80 % du montant total du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes : "Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages" :

- Intérêt communautaire : agriculture et consommations durables.
- Ouverture ou service rendu au public : agriculteurs, consommateurs, responsables des cuisines centrales des villes de La Cub.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : production et offre alimentaire bio et de qualité sur le territoire communautaire.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 15 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

L'agriculture biologique est un moyen du développement durable,
La Communauté urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association ARBIO Aquitaine pour l'année 2013 au titre de "l'Amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux".

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

M. SERGE LAMAISON